



Installation du Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme dans le département des Yvelines

Mercredi 30 mars 2016

Serge Morvan, préfet des Yvelines a installé, le mercredi 30 mars 2016, le Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (CORA) dans le département des Yvelines, en présence de Gilles Clavreul, délégué interministériel à la Lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

L'installation de cette instance opérationnelle, prévue dans le cadre plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, présenté par le Premier ministre le 17 avril 2015, traduit la volonté du Gouvernement de faire de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme une priorité de l'action publique locale et répond au besoin d'outiller les acteurs institutionnels et associatifs confrontés à la montée des discours racistes. Ce plan est décliné sur une période de trois ans en 40 actions opérationnelles, financées par une enveloppe de 100 M€.

Succédant à la commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (COPEC), le CORA constitue le lieu d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du plan départemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

1 - Quelles sont les missions du CORA ?

- Constituer un lieu d'échange et de partage d'informations entre les membres du Comité pour définir et impulser des politiques locales visant à lutter efficacement contre le racisme et l'antisémitisme,
- Définir les actions de prévention contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de discrimination,
- Elaborer et mettre en œuvre le plan départemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme,
- Dresser un bilan annuel des actions mises en œuvre.

2 - Quelle est la composition du CORA ?

Le CORA est une instance présidée par le préfet, à laquelle participent :

- le Président du Conseil départemental des Yvelines,
- le Procureur de la République des Yvelines,
- les Sous-préfets,
- le Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Le Directeur départemental de la sécurité publique,
- Le Commandant du groupement de gendarmerie départementale,
- Le Directeur départemental de la cohésion sociale,
- La directrice de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi,
- Le chef du Service départemental du renseignement territorial,
- Le Directeur départemental de la protection des populations,
- La déléguée territoriale des Yvelines de l'Agence régionale de santé,
- Le Directeur du Service départemental de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre,
- Les délégués du Préfet,
- Les déléguées départementales du Défenseur des droits à Versailles,
- Les Présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale,
- Le Président de l'Union des maires des Yvelines

Le CORA a vocation à se réunir une à deux fois par an dans sa formation plénière. Il pourra être réuni en fonction de l'actualité, de tout événement à caractère national ou local portant atteinte aux valeurs fondamentales de la République, et rapporter annuellement le bilan des actions réalisées.

3 - Quel est l'ordre du jour de la première réunion du CORA ?

La première réunion le 30 mars 2016 est consacrée à l'installation de ce comité. Outre la présentation des missions du CORA, cette réunion vise à :

- Proposer des éléments de constat (identification du nombre et de la nature des actes de racisme et d'antisémitisme)
- Présenter les principales actions réalisées dans le département des Yvelines en 2015 et début 2016, en s'appuyant sur les données collectées auprès des différentes institutions (justice, éducation nationale, DDCS et Préfecture)
- Echanger autour du projet de Plan départemental de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

4 – Les chiffres clés dans le département

Nombre d'actes racistes, antisémites et xénophobes

- 23 faits en 2015
- 24 faits en 2014

Nombre de faits antimusulmans

- 23 actes en 2015
- 3 faits en 2014

42 procédures nouvelles enregistrées au Parquet de Versailles **en 2015** pour des infractions de diffamations et injures en raison de la race, de la religion, de l'ethnie et de la nation d'origine (**contre 47 en 2014**)

5 - Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme (DILCRA)

La délégation interministérielle, placée, depuis novembre 2014, sous l'autorité du Premier ministre a pour mission de donner une nouvelle impulsion à l'action publique en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Désormais placée sous la tutelle du Premier ministre, la Dilcra est dirigée depuis le 15 décembre 2014 par le Préfet Gilles Clavreul, entouré d'une équipe entièrement renouvelée et étoffée de 9 personnes aux profils diversifiés.

Le rôle de la délégation

La Dilcra est chargée de concevoir, de coordonner et d'animer la politique du gouvernement en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. A cette fin, elle exerce un rôle de conseil et d'animation auprès des ministères, notamment en matière d'éducation, de police et de justice mais aussi de culture, de politique de la ville, de numérique, d'outre-mer, etc.

Elle a notamment coordonné l'élaboration du plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme 2015-2017

La Dilcra a vocation à être l'interlocutrice privilégiée des acteurs institutionnels et associatifs de défense des droits de l'homme et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Le délégué interministériel et son équipe assure le secrétariat du Comité interministériel à la lutte contre le racisme (CILRA), qui réunit à échéance régulière les membres du gouvernement concernés pour définir les orientations de la politique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et les négationnismes.

Le racisme et l'antisémitisme, Grande cause nationale

Dans le prolongement de ce renouvellement de la délégation et du renforcement de ses missions, **la lutte contre le racisme et antisémitisme a été érigée «Grande cause nationale» par le Président de la République lors de ses vœux aux Français le 31 décembre 2014.**

Ce label «Grande cause nationale» sera décerné après **un appel d'offre public piloté par la Dilcra avec le Service d'Information du gouvernement.** Il permettra aux associations de la société civile de bénéficier du soutien des autorités françaises notamment pour des campagnes de communication dans les médias français.

Le Plan national comprend 4 axes prioritaires :

- Axe 1 : contre le racisme et l'antisémitisme, une mobilisation nationale
- Axe 2 : sanctionner chaque acte raciste ou antisémite et défendre les victimes
- Axe 3 : protéger les utilisateurs d'internet de la propagation de la haine
- Axe 4 : former les citoyens par la transmission, l'éducation et la culture